

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal de la **séance ordinaire du Conseil** de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du Conseil situé au 1216 rue Principale, ce cinquième jour de septembre 2018 (05/09/2018) à compter de 19 heures et à laquelle sont présents les membres suivants :

Guy Dessureault	Marlène Doucet	Lucie Geoffrion
Robert Tessier	Serge Trudel	Micheline Demers
Gaétan Beauchesne		

Tous formants quorum sous la présidence de Guy Dessureault, maire. Sylvie Genois, secrétaire-trésorière est aussi présente.

Résolution 2018-09-129 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Tessier
appuyé par Lucie Geoffrion
et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté.

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 01 août 2018.
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 août 2018.
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 août 2018.
6. Présentation des comptes.
7. Mise en demeure de Construction Richard Champagne Inc.
8. Décompte réfection chaussée et travaux de voirie 6^e rue, 3^e rue et rue Dumont et libération de retenue – réfection rue Principale.
9. Opération Nez Rouge, demande appui financier.
10. Estimation Réseau Velox Inc. pour installation du Wifi dans la bibliothèque, le sous-sol et la salle des réunions.
11. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Permis.
12. Démission de Lucie Geoffrion en tant que membre du comité d'urbanisme.
13. Embauche inspecteur municipal.
14. Achat radar pédagogique.
15. Varia – Hébergement de la Montagne.
16. Période de questions.
17. Levée de l'assemblée.

-Adoptée-

Résolution 2018-09-130 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 01 août 2018

Il est proposé par Serge Trudel
appuyé par Micheline Demers
et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 01 août 2018 tel que rédigé.

-Adoptée-

Résolution 2018-09-131 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 août 2018

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Marlène Doucet
et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 août 2018 tel que rédigé.

-Adoptée-

Résolution 2018-09-132 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 août 2018

Il est proposé par Micheline Demers
appuyé par Gaétan Beauchesne
et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 août 2018 tel que rédigé.

-Adoptée-

Résolution 2018-09-133 Présentations des comptes

ATTENDU que pour l'approbation des comptes à payer du mois d'août 2018 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période.

Il est proposé par Serge Trudel
appuyé par Lucie Geoffrion
et résolu que des comptes au montant 65 626.07 \$ soient acceptés et payés.

-Adoptée-

Je soussignée, Sylvie Genois, secrétaire-trésorière de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de 65 626.07 \$ sont disponible en date du 05 septembre 2018.
Sylvie Genois
Secrétaire-trésorière

Résolution 2018-09-134 Mise en demeure de Construction Richard Champagne Inc.

ATTENDU la mise en demeure reçu à la municipalité, de Bélanger Sauvé avocats, représentant Construction Richard Champagne Inc.;
ATTENDU que cette mise en demeure est en lien avec l'appel d'offre concernant les travaux à la salle communautaire du camping Saint-Roch-de-Mékinac.

Il est proposé par Micheline Demers
appuyé par Gaétan Beauchesne
et résolu ce qui suit :

- transférer cette mise en demeure à Tremblay, Bois Migneault, avocats;
- mandater Me André Lemay comme avocat dans ce dossier.

-Adoptée-

Résolution 2018-09-135 Décompte réfection chaussée et travaux de voirie 6^e rue, 3^e rue et rue Dumont et libération de retenue – réfection rue Principale

Il est proposé par Serge Trudel
appuyé par Marlène Doucet
et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le paiement de 156 302.19 \$ (taxes incluses) à Construction & Pavage Boisvert Inc. pour les travaux exécutés pour la réfection de chaussée et travaux de voirie : 6^e rue, 3^e rue et rue Dumont dans le programme du TECQ 2014-2018;

- d'autoriser la libération de retenue de 5% au montant de 18 770.05 \$ (taxes incluses) de la réfection aqueduc rue Principale.

-Adoptée-

Résolution 2018-09-136 Opération Nez Rouge demande appui financier

Il est proposé par Marlène Doucet appuyé par Lucie Geoffrion et résolu d'autoriser une commandite de 50 \$ pour Opération Nez Rouge.

-Adoptée-

Résolution 2018-09-137 Estimation Réseau Velox Inc. pour installation du WIFI dans la bibliothèque, sous-sol et la salle des réunions

ATTENDU l'estimation #1084 de Réseau Velox pour l'achat de 2 bornes WIFI afin de fournir internet dans la majorité du bureau municipal.

Il est proposé par Marlène Doucet appuyé par Serge Trudel et résolu d'accepter cette estimation au coût de 787.58 \$, (taxes incluses) pour l'achat des équipements nécessaires et le temps technique pour l'installation.

-Adoptée-

Résolution 2018-09-138 Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Inspecteur

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Lucie Geoffrion et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment pour le mois d'août 2018.

-Adoptée-

Résolution 2018-09-139 Démission de Lucie Geoffrion en tant que membre du comité d'urbanisme

Il est proposé par Robert Tessier appuyé par Micheline Demers et résolu ce qui suit :

- d'accepter la lettre de démission de Lucie Geoffrion en date du 27 août 2018, en tant que membre représentant de la municipalité au CUU;
- d'accepter Bernard Dumais en remplacement en tant que membre représentant la municipalité au CCU.

-Adoptée-

Résolution 2018-09-140 Embauche inspecteur municipal

ATTENDU que depuis le départ de Robert Jourdain, Chantal Paillé assure l'intérim d'inspecteur en environnement et bâtiment;

ATTENDU que depuis le refus de Michel Lapointe au poste d'inspecteur en environnement et bâtiment, le poste est libre;

ATTENDU que Bernard Leclerc est intéressé au poste.

Il est proposé par Robert Tessier appuyé par Micheline Demers et résolu ce qui suit :

- d'offrir le poste à Bernard Leclerc pour une période d'essai de 3 mois, avec un contrat de travail;
- le poste sera de 2 jours semaines au taux horaire de 18 \$;
- une évaluation de son travail sera effectuée à la fin de son contrat.

-Adoptée-

Résolution 2018-09-141 Achat radar pédagogique

ATTENDU que le MTQ a un programme d'aide financière couvrant 50% des dépenses admissibles pour l'achat de radar pédagogique;

ATTENDU que la MRC de Mékinac a fait une demande de financement;

ATTENDU que la demande de financement au MTQ a été acceptée.

Il est proposé par Marlène Doucet

appuyé par Robert Tessier

et résolu ce qui suit :

- d'autoriser l'achat de deux (2) radars pédagogiques pour un coût de 4 061.45 \$

-Adoptée-

Résolution 2018-09-142 Hébergement de la Montagne

Il est proposé par Marlène Doucet

appuyé par Lucie Geoffrion

et résolu ce qui suit :

- mandater Eric Piché, inspecteur en environnement et bâtiment, de la MRC de Mékinac, d'aviser par écrit Hébergement de la Montagne qu'il est en infraction;
- d'envoyer un courrier recommandé à Michel Fortin (Hébergement de La Montagne) lui signifiant que l'usage est non conforme au règlement de zonage et de devoir se conformer à la réglementation;
- à la date de réception du courrier recommandé, d'accorder un délai de deux (2) semaines pour régulariser la situation;
- suite au délai, et si non régularisé, un constat d'infraction sera délivré avec demande d'ordonnance à la cour municipale de cessation de l'usage illégal par Éric Piché.

-Adoptée-

La levée de l'assemblée est proposée par Robert Tessier, appuyé par Marlène Doucet. Il est 19 heures 18.

Guy Dessureault, maire

Sylvie Genois, secrétaire-trésorière

« Je, Guy Dessureault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».